

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE
Du 14 avril 2016 à 20 h 30 à la salle des fêtes -
Route de Saint Mammès à Moret sur Loing - 77250 Moret Loing et Orvanne**

Etaient présents : Jacques BEL, Maryse BERLINGER, Patrick BILLARD, Isabelle BORGEAUD, Bruno BOURASSIN, Xavier BOZEC, Edwige BOUTARIN, Stéphane BOUTROUX, Claire BUREAU, Fatima CARVALHO, Janine CHIFFARD, Gilbert COLIN, Mélanie CORNABÉ, Marc COUTAN, Sonya DA ROCHA, Jean-Philippe FONTUGNE, Valérie FOSSAY, Elisabeth GEIGER-CHAUVET, Alain GIRAULT, Anne GRAU, Marielle GUIDOUX, Michel HAMON, Pascal HATTIER, Catherine HERICHER, Émilie JIMENEZ, Arnaud LABOUZE, Christian LAFOUCRIÈRE, Robert LAGORGETTE, Patrick LANCELIN, Christian LE BOURGEOIS, Pascale LELOT-BERDIER, Maguelonne LENORMAND, Cédrix LE TOUCHE, Didier LIMOGES, Lionel LOEUILLOT, David MAAZA, Pascal MAROTTE, Pierre MICHAUD, Véronique MOLIN, Thierry MOREAU, Angeline OLIVAN, Jean-Christophe PAQUIER, Thierry PATRIARCHE, Jean-Claude PELLETIER, François PETETIN, Catherine PORCEDDU, Philippe PRETRE, Christiane REYNIER, Yvette ROUSSEAU, Patrick SEPTIERS, Anne-Lise SERVAIS, Sylviane TERMINET, Patricia THALAMY, Maud VERGER-MARCHAND, Fabienne VERNEL-WESOLOWSKI.

Etaient absents représentés :

Nader BAYADO, représenté par Angeline OLIVAN
Marianne BONET, représentée par Arnaud LABOUZE
Céline DUBIEF, représentée par Maud VERGER-MARCHAND
Michel FOURNIER, représenté par Didier LIMOGES
Maria PERRIN-DA COSTA, représentée par Claire BUREAU
Lucie SCHNYDER-LIMOGES, représentée par Cédrix LE TOUCHE

Etaient absents :

Isabelle ACHANTRE-ROUSSET, Myriam ANDRIEUX, Hervé BÉRARD, David DA COSTA, Ana-Maria DOMINGUES, Gilles GOURSAT, Henri JOSEPH, Daniel MICHEL, Jacques PIQUEREZ, Marjorie PRIMAULT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Assistaient également à la réunion : Monsieur COLAS et Madame POTIER.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la désignation de Madame ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance. La proposition est acceptée à l'unanimité.

INFORMATIONS – COMMUNICATIONS

Informations générales :

Moret Loing et Orvanne :

- ✓ Les premières réunions concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont débuté pour la mise en place du cahier des charges relative à la consultation.
- ✓ Les projets de la Médiathèque avancent et les réunions avec les médecins se poursuivent.
- ✓ Le Budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été voté à l'unanimité le 30 mars dernier.
- ✓ Les visites des communes historiques réservées aux élus, initialement prévue le 9 avril pour Episy et Ecuelles et le 16 avril pour Montarlot et Moret sur Loing, sont reportées, par manque d'inscriptions.

Ecuelles :

- ✓ Les travaux de la rue Georges Vilette vont débuter prochainement.
- ✓ La résidence de l'avenue de Sens, pratiquement terminée, sera inaugurée courant mai, et portera le nom d'Yvonne Coutenceau, ancien maire d'Ecuelles.
- ✓ Le 23 avril, le loto sera organisé par le Comité des fêtes.

- ✓ le 30 avril, se déroulera une soirée dansante, le 15 mai, le grand vide grenier printanier, le 3 juin la conférence d'Atoucafé, le 18 juin la traditionnelle fête de la musique avec la fête et les feux de la Saint-Jean, ainsi que le feu d'artifice.

Montarlot :

- ✓ Le Comité des fêtes organise un bric à brac le 17 avril 2016.

Moret sur Loing :

Animation :

- ✓ Le vide grenier organisé par l'OCALM se tiendra le 24 avril.
- ✓ Le vernissage du salon de peinture, organisé par les Amis de Moret, se déroulera le 14 mai 2016.
- ✓ Le 21 mai, auront lieu la fête de printemps et la nuit du musée, le 19 juin, la fête de la musique et le pique-nique de l'été
- ✓ Le jumelage avec les allemands de Kulsheim sera organisé le 25 juin 2016.

Communauté de Communes Moret Seine et Loing :

- ✓ Le festival de jeunesse se tiendra le 28 mai 2016 à la plaine de Ravanne à Ecuelles.
- ✓ La foulée des 10 kilomètres aura lieu le 5 juin 2016 et démarrera à Ecuelles.
- ✓ Comme prévu, les travaux de la gare débuteront fin avril.

Planning :

- ✓ Le prochain Conseil Municipal est programmé le 30 juin 2016.

----- Madame GRAU désire connaître les dates des prochaines Commissions.

----- Monsieur SEPTIERS précise que la liste lui sera communiquée ultérieurement.

Décisions :

Les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire depuis le Conseil Municipal du 21 mars 2016 sont les suivantes :

13-2016	01/04/2016	Convention d'adhésion aux prestations du pôle carrières du Centre de Gestion
14-2016	08/04/2016	Avenant n°3 Marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux

ORDRE DU JOUR

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2016 et dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

2.1 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (SIA) POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MORET SUR LOING

Monsieur Bernard GUILLAUME, démissionnaire, était délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

Aussi, considérant la nécessité de le remplacer, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- désigner Monsieur Michel FOURNIER comme délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement, en remplacement de Monsieur Bernard GUILLAUME.

Les délégués du Syndicat Intercommunal d'Assainissement seront donc les suivants :

Délégués Titulaires :

- M. Pascal MAROTTE
- M. Patrick SEPTIERS
- M. Marc COUTAN

Délégués suppléants :

- M. Michel FOURNIER
- Mme Elisabeth GEIGER-CHAUVET
- M. Christian LE BOURGEOIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Michel FOURNIER, comme délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement, en remplacement de Monsieur Bernard GUILLAUME, et dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

2.2- DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MAISONS DU BORNAGE,

Monsieur Bernard GUILLAUME, démissionnaire, était délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage.

Aussi, considérant la nécessité de le remplacer, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- désigner Monsieur Michel FOURNIER, comme délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage, en remplacement de Monsieur Bernard GUILLAUME.

Les délégués du Syndicat Intercommunal d'Assainissement seront donc les suivants :

Délégués Titulaires :

- M. Pascal MAROTTE
- M. Marc COUTAN
- M. Arnaud LABOUZE

Délégués suppléants :

- M. Michel FOURNIER
- M. Stéphane BOUTROUX
- M. Thierry MOREAU

----- Monsieur MOREAU déclare regretter de ne pas avoir été convié, en qualité de membre du syndicat du Bornage, à une réunion tenue le 31 mars dernier entre le Président et le Maire de Moret Loing et Orvanne.

Il constate que le coût de l'adhésion à ce syndicat a été augmenté cette année de 22 %, et craint une évolution identique pour l'année prochaine. Il s'interroge également sur le bénéfice que la Commune pourrait avoir.

----- Monsieur SEPTIERS répond qu'il peut librement échanger avec le Président du syndicat sans la présence des délégués. D'autant plus que selon la Loi Nôtre, la compétence Tourisme est exercée par la Communauté de Communes en lieu et place de la Commune. Des pistes de réflexion ont été évoquées sans possibilité de concrétisation pour le moment. Le Président du syndicat se renseigne sur la possibilité de louer les gîtes à une entreprise privée (dont le maire a donné les coordonnées) et qu'une négociation globale doit être réalisée avec les Communes membres. Il rappelle que Moret est chanceux d'avoir un équipement qui pourrait générer des recettes, ce qui n'est pas le cas pour d'autres collectivités

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Michel FOURNIER, comme délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage, en remplacement de Monsieur Bernard GUILLAUME, et dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

3- REPRISE DES RESULTATS 2015 ET AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF (BP) 2016 (ORVANNE, EPISY & MONTARLOT

Les résultats de l'exercice 2015, en concordance avec la Trésorerie, se présentent ainsi :

	ORVANNE	EPISY	MONTARLOT	TOTAL
Résultat de fonctionnement	291 350,32 €	113 349,49 €	350 343,49 €	755 043,30 €
Résultat d'Investissement	407 749,38 €	1 608,39 €	- 19 002,92 €	390 354,85 €

La section d'investissement n'ayant pas de besoin de financement, Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice 2015 au budget 2016 comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement reporté – Compte R 002 : 755 043,30 €
- ✓ Solde d'exécution d'investissement reporté – Compte R 001 : 390 354,85 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, présente les résultats de l'exercice 2015 et décide d'affecter les résultats, comme indiqué ci-dessus, dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

4- TAUX DE FISCALITE 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- ✓ de fixer les taux de fiscalité 2016 à l'identique de ceux de 2015,

	Orvanne	Episy	Montarlot
Taxe d'Habitation	11,58 %	12,82 %	8,55 %
Taxe Foncière Bâtie	19,51 %	16,55 %	17,80 %
Taxe Foncière Non Bâtie	58,24 %	63,08 %	50,18 %

- ✓ d'approuver l'intégration fiscale progressive des 3 taxes sur une durée de 12 ans.

Pour les communes historiques de Moret sur Loing et d'Ecuelles, les taux, après lissage réalisé par la Direction des Finances, seront les suivants pour 2016 :

	Moret		Ecuelles	
	2015	2016	2015	2016
Taxe d'habitation	12,64 %	12,59 %	9,37 %	9,50 %
Taxe foncière bâtie	28,44 %	27,75 %	14,52 %	14,90 %
Taxe Foncière non bâtie	76,96 %	75,52 %	51,90 %	52,39 %

----- Monsieur LABOUZE informe être ravi d'apprendre que les impôts sur Moret diminuent, mais il est en même temps navré de constater que ceux de la Commune déléguée d'Ecuelles augmentent. Il appréhende également l'augmentation probable des impôts d'Episy et de Montarlot qui sont stables pour le moment.

----- Monsieur SEPTIERS rappelle qu'un abattement à la base de 15% sur la TH sera proposé dans un mémoire ultérieur pour les des Communes déléguées de Montarlot et d'Episy.

----- Monsieur PAQUIER complète que deux solutions peuvent être envisagées : soit une augmentation brutale de toutes les Communes déléguées, afin que chacune des Commune soit imposée de la même façon, soit une augmentation progressive sur une période de 12 ans. Il souligne que la taxe d'habitation à Ecuelles sera moins élevée en 2020 qu'elle aurait été sans la création de la Commune Nouvelle.

----- Madame GRAU intervient pour informer que l'augmentation des taux à Ecuelle qui est sa Commune, ne la gêne nullement. Selon elle, les Ecuellois partagent cet avis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de fiscalité 2016, comme stipulé ci-dessus et dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

ONT VOTE POUR : 55
 CONTRE : 6 (Mesdames Termet et Bonet, Messieurs Labouze, Le Bourgeois, Michaud, Moreau)
 ABSTENTION : 0

5 – BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder au vote du Budget primitif 2016 qui s'élève à 13 117 038,00 € répartis comme suit :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	2 125 130,00	002 – Excédent de fonct. reporté	755 043,30
012 – Charges de personnel	4 151 000,00	013 – Atténuations de charges	230 000,70
014 – Atténuations de produits	7 000,00	70 – Produits des services	584 550,00
022 – Dépenses imprévues	86 565,00	73 – Impôts et taxes	4 644 206,00
65 – Charges gestion courante	643 250,00	74 – Dotations et participations	1 918 065,00
66 – Charges financières	439 800,00	75 – Produits gestion courante	81 500,00
67 – Charges exceptionnelles	8 900,00	76 – Produits financiers	50,00
042 – Op. d'ordre entres sections	243 270,00	77 – Produits exceptionnels	31 500,00
023 – Virement sect. Investissement	790 000,00	042 – Op. d'ordre entres sections	250 000,00
TOTAL	8 494 915,00	TOTAL	8 494 915,00

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
16 – Emprunts & dettes assimilées	490 500,00	001 – Solde d'exécution d'inv. reporté	390 354,85
20 – Immobilisations incorporelles	107 400,00	10 – Dotations fonds divers réserves	876 534,15
21 – Immobilisations corporelles	2 918 416,00	13 – Subventions d'investissement	999 964,00
23 – Immobilisations en cours	788 000,00	16 – Emprunts & dettes assimilées	542 000,00
020 – Dépenses imprévues	67 807,00	021 – Virement de la section Fonct.	790 000,00
040 – Op. d'ordre entres sections	250 000,00	024 – Produit des cessions d'immob.	780 000,00
		040 – Op. d'ordre entres sections	243 270,00
TOTAL	4 622 123,00	TOTAL	4 622 123,00

Ce budget, réalisé à fiscalité constante, propose à la fois un désendettement et un très fort niveau d'investissement.

Monsieur SEPTIERS présente le premier budget de la Commune Nouvelle. Il correspond aux engagements pris et se caractérise, comme voté lors du Rapport d'Orientations Budgétaires, malgré un environnement économique et institutionnel peu favorable aux collectivités locales, par :

- ✓ un fort niveau investissement (4,6 millions d'euros) permettant de tenir nos engagements électoraux
- ✓ une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement
- ✓ une stabilité fiscale
- ✓ un désendettement

Ce bon budget est rendu possible grâce à la Commune Nouvelle qui, au-delà de l'augmentation des dotations de l'Etat non négligeable (210.000 Euros), permet de commencer à mutualiser et envisager des projets communs plutôt que Commune par Commune.

Il remercie les services, dont l'exercice ne fut pas facile, de présenter des documents de qualité malgré les informations très tardives de l'Etat.

M PAQUIER commente le budget et les documents s'y référant.

----- Monsieur LE BOURGEOIS constate un remboursement d'emprunt de 490.500 euros, ainsi qu'un emprunt en 2016 de 400.000 euros. Cela correspond donc à une durée de désendettement de 121 ans. Il suppose que les investissements réalisés actuellement n'existeront plus à l'issue de cette période.

----- Monsieur PAQUIER explique qu'aucune Commune n'a pour objectif de parvenir à un endettement nul à la fin du mandat en 2020. L'endettement permet l'investissement. Le ratio de la Commune Nouvelle est inférieur au seuil prévu.

----- Monsieur SEPTIERS fait part de son étonnement face à ce ratio qu'il ne connaissait pas !!!! Il rappelle que le ratio retenu par l'administration des finances pour calculer le nombre d'années pour rembourser la dette correspond à la dette divisée par l'épargne. Sur une dette de 8 millions, notre ratio équivaut à environ 8 ans, ce qui est tout à fait raisonnable car le ratio moyen est de 10 ans.

Il ajoute que si les communes ne s'étaient pas rapprochées, la perte financière collective aurait été de plus de 210.000 euros.

----- Monsieur LE BOURGEOIS s'inquiète de ne pas avoir trouvé sur le Budget Primitif les 52.000 euros des Maisons du Bornage. Il s'interroge également sur le compte 7488 « autres attributions et participations » qui s'élevait en 2014 à environ 270.000 euros. L'année dernière, avec Orvanne, le montant était approximativement à 780.000 euros et cette année, il est à 321.000 euros. Enfin, il s'étonne que les comptes de tiers ne soient pas mentionnés.

----- Monsieur SEPTIERS répond que la somme de 52.000 euros pour les Maisons du Bornage figure partiellement dans les participations, le montant exact de la participation n'étant pas connu lors de l'élaboration du budget. Le compte « dépenses imprévues » existe, afin de pallier à ce genre de problèmes.

----- Concernant le compte 7488, Monsieur PAQUIER ajoute qu'il s'agit d'un reclassement d'écritures, sur les conseils du Trésorier Public, qui ont été transférées du compte 7488 sur le compte 7328. En ce qui concerne les comptes de tiers, il informe qu'ils sont gérés par la Perception et qu'il est normal qu'ils ne figurent pas dans le budget. Seuls les comptes de dépenses et de produits sont à voter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire qui s'élève à 13 117 038,00 € répartis comme ci-dessus :

ONT VOTÉ POUR : 55

CONTRE : 6 (Mesdames Termet et Bonet, Messieurs Labouze, Le Bourgeois, Michaud, Moreau)

ABSTENTION : 0

6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver l'attribution de subventions 2016 aux associations ci-après.

Conscient du rôle important de la vie associative, il est proposé de maintenir les moyens aux associations. Il est rappelé que les Conseillers Municipaux intéressés dans la gestion ou l'administration des associations bénéficiaires, ne doivent pas prendre part au vote.

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2016
ADMINISTRATION GENERALE	5 720 €
Amicale des pompiers (dont vétérans)	2 918 €
Amicale de la Police	244 €
FNACA	1 702 €
Mémoire de la Résistance (stèle-nbr hab.)	750 €
CODUT	106 €
ENSEIGNEMENT	22 690 €
Coopérative Ecole Maternelle du Donjon	4 000 €
Association Ecole Elémentaire de Ravanne	3 180 €
Coopérative Ecole Elémentaire des Columières	11 918 €
Association Ecole Maternelle des Lilas	1 751 €
Coopérative Ecole Montarlot	800 €
Association Ecole Episy	100 €
APEL	200 €
APIIL	205 €
Association Parents d'Elèves (Episy)	205 €
FCPE	205 €
D.D.E.N.	126 €
AFFAIRES SOCIALES	5 543 €
Secours Catholique	430 €
Amitiés en Seine et Loing	3 030 €
Donneurs de Sang	253 €
Carrefour de l'Amitié	1 530 €
Clic Facile (Montarlot et Episy)	300 €
ANIMATIONS-TOURISME	42 539 €
OCALM	28 800 €
Comité des Fêtes d'Ecuelles - Fonctionnement	3 000 €
Comité des Fêtes d'Ecuelles - Feu d'artifice	7 000 €
Comité des Fêtes de Montarlot	1 000 €
Groupe Belle-Epoque	293 €
Montgolfières de Seine et Loing	326 €
Groupe Folklorique Portugais	600 €
Atoucafé	1 020 €
Episy en fête	500 €
JEUNESSE-SPORTS-JUMELAGE	106 220 €
SEPAM	79 000 €
ADSCE - Fonctionnement	19 000 €
ADSCE - Fête de la Musique	2 040 €
Société de Tir	360 €
Club des Jeunes	1 235 €
Scouts de France	185 €
APRIM (Jumelage)	3 000 €
Amitiés sportives Moret-Külshelm	1 400 €
CULTURE-PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT	14 594 €
Ciné Photo Club	302 €
Amicale philatélique	165 €
Amis de Moret	743 €
Salon de Peinture : Prix de la ville	750 €
Confrérie du Sucre d'Orge	320 €
Groupe artistique	566 €
Danse en corps	1 750 €
Cap Danse	2 040 €
Libre attitude	1 530 €
Les Amis d'Alfred Sisley	620 €
Groupe archéologique de St Mammès	320 €
LARENA	350 €
Ensemble vocal de l'Orvanne	282 €

Amis de l'Orgue	600 €
Goûter d'art (Montarlot)	500 €
Club de Patchwork	153 €
Aux fils du Loing	153 €
Association de pêche La Truite AAPPMA	900 €
Sculpteurs du Moulin	320 €
Jam'Art	320 €
T.E.M. (Théâtre Enfants Montarlot)	800 €
Le Mur	510 €
AHVOL	100 €
Prix littéraire du salon du livre (Rotary)	500 €
TOTAL SUBVENTIONS - ARTICLE 6574	197 306 €

----- Monsieur MICHAUD souhaiterait que les subventions soient attribuées aux associations en fonction de leur investissement et qu'une augmentation ne doit pas à être systématique. Une réflexion pourrait être engagée à ce sujet et faire l'objet d'une communication sur le Morétain, informant la population de l'utilisation des dépenses effectuées pour les Associations.

----- Monsieur SEPTIERS rappelle que les dossiers de subvention ont été étudiés par les élus chargés de ces dossiers et qu'ils sont consultables en mairie comme cela a été dit en commission des finances où ces documents ont été évoqués.

----- Madame GRAU informe des problèmes de clés de l'ADSCE à Ecuelles. Elle souhaiterait que chaque chef de section puisse avoir des clés, sans avoir à se déplacer régulièrement en mairie.

----- Monsieur PAQUIER répond attendre l'état détaillé des clés détenues par les membres de l'association et des clés supplémentaires seront fournies en cas de nécessité. Il rappelle que les clés sécurisées coûtent chères.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer, au titre de l'année 2016, les subventions ci-dessus, sous réserve, d'une part, de la remise d'un dossier complet et, d'autre part, que les Conseillers Municipaux, intéressés dans la gestion ou l'administration des associations bénéficiaires, ne prennent pas part au vote concernant l'attribution de la subvention à leur association.

(Mme BONET, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association APEL.

Mme BUREAU, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association APIIL.

Mmes GEIGER-CHAUVET et HERICHER, M. LIMOGES, intéressés, ne prennent pas part au vote de la subvention à l'association APRIM.

Mme GUIDOUX et M. BOURASSIN, intéressés, ne prennent pas part au vote de la subvention à l'association CLUB DES JEUNES.

M. BOUTROUX, intéressé, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association Coopérative Ecole Élémentaire des COLUMIÈRES.

Mmes CORNABE, VERGER-MARCHAND, BERLINGER et M. LE TOUCHE, intéressés, ne prennent pas part au vote de la subvention à l'association COMITE DES FETES DE MONTARLOT.

Mme ROUSSEAU et M. BEL, intéressés, ne prennent pas part au vote de la subvention à l'association CONFRERIE DU SUCRE D'ORGE.

Mme GUIDOUX, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association JAM'ART.

Mme BUREAU, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association LIBRE ATTITUDE.

Mmes HERICHER et VERNEL-WESOLOWSKI, et MM BOURASSIN, BEL, LIMOGES et BOUTROUX, intéressés, ne prennent pas part au vote de la subvention à l'association OCALM.

Mme SERVAIS, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association SCOUT DE FRANCE.

Mmes GUIDOUX et BONET, MM LIMOGES et FOURNIER, intéressés, ne prennent pas part au vote de la subvention à l'association SEPAM).

ONT VOTÉ POUR : 55

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Mesdames Termet et Bonet, Messieurs Labouze, Le Bourgeois, Michaud, Moreau,)

7 – CONTRIBUTION COMMUNALE 2016 – ECOLE NOTRE DAME D'ESPERANCE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer la contribution communale (obligatoire) versée à l'Ecole Notre Dame d'Espérance pour les enfants de Moret Loing et Orvanne.

La contribution par enfant, idem à celle de 2015 proposée, est de 388,15 € soit un total général de 27 558,65 € pour 71 enfants répartis comme suit :

- Episy : 3
- Montarlot : 0
- Orvanne : 68 (5 sur Ecuelles et 63 sur Moret)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la contribution communale versée à l'Ecole Notre Dame d'Espérance pour l'année civile 2016 à 27 558,65 € concernant les 71 enfants de Moret Loing et Orvanne soit une contribution par enfant de 388,15 €, et dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

(Mme SERVAIS, intéressée, ne prend pas part au vote)

8 – TAXE D'HABITATION – INSTITUTION DE L'ABATTEMENT GENERAL A LA BASE DE 15 %

Les habitants des communes déléguées de Moret sur Loing et d'Ecuelles bénéficient d'un abattement général à la base de 15 % sur la Taxe d'Habitation.

Afin de reconduire ce dispositif sur la commune de Moret Loing et Orvanne et ainsi d'en faire bénéficier les habitants des communes déléguées d'Episy et de Montarlot, et conformément aux dispositions de l'article 1411 II.2 du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver l'institution de l'abattement général à la base de 15% sur la Taxe d'Habitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer un abattement général à la base sur la Taxe d'Habitation, de fixer le taux maximum de l'abattement à 15% et dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

9 – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La Loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que le Plan d'Occupation des Sols (POS) doit être transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et prévoit un délai de trois ans maximum après la publication de ladite loi pour terminer leur procédure dans le respect de l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme.

Les objectifs poursuivis dans l'élaboration du PLU seront, notamment, les suivants :

- ✓ Remplacer les Plans d'Occupation des Sols (POS) actuellement applicables par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) unique adapté aux besoins de la Commune,
- ✓ Assurer la pérennité du patrimoine architectural,
- ✓ Assurer la pérennité et la promotion de l'activité commerciale, artisanale, industrielle ainsi que de l'emploi sur la commune,
- ✓ Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager, ainsi que l'environnement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le lancement de la procédure de transformation des POS en PLU de la Commune de Moret Loing et Orvanne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ précise que, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) répond notamment aux objectifs ci-dessus mentionnés;
- ✓ décide d'engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal de Moret Loing et Orvanne, conformément aux articles L.153-11 et suivants et R.153-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- ✓ mandate un bureau d'étude afin de réaliser les études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- ✓ lance la procédure selon le cadre défini par les articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques,
- ✓ fixe les modalités de concertation préalables en associant les habitants et toutes les personnes concernées, pendant la durée de l'élaboration de la façon suivante :
 - Insertion dans la presse (annonces légales),
 - Parution dans les bulletins municipaux,
 - Inscription sur le site internet des communes,
 - Affichage en mairies,
 - Mise à disposition en mairies, aux heures d'ouverture de l'accueil,
 - Réunions publiques,
- ✓ Sollicite auprès de l'Etat, conformément à l'article L. 132-15 du Code de l'Urbanisme, une dotation pour compenser la charge financière de la commune,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services et à accomplir les formalités subséquentes,
- ✓ décide d'inscrire les crédits destinés aux dépenses afférentes à l'étude du PLU au budget de l'exercice,
- ✓ précise que, conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
 - d'un affichage en mairie pendant au moins un mois,
 - d'une publication dans un journal diffusé dans le département,
 - d'une insertion au recueil des actes administratifs (communes >3500 habitants),
- ✓ autorise Monsieur le Maire à lancer le marché public nécessaire au choix du prestataire pour l'élaboration du PLU.

- Monsieur LABOUZE demande si le marché a été exécuté avec le cabinet choisi l'année dernière.
- Monsieur SEPTIERS précise que suite à l'arrivée des 2 nouvelles communes le marché a été déclaré sans suite. Des réunions sont programmées pour l'élaboration d'un nouveau cahier des charges afin de relancer les consultations.
- Monsieur LABOUZE questionne sur la durée de l'élaboration du nouveau PLU.
- Monsieur SEPTIERS répond que des dérogations seront accordées en cas de retard. L'Etat souhaite intégrer le centre-ville historique de Moret en cité historique. Monsieur le Maire rappelle que les bâtiments classés bénéficiaient d'une protection d'un rayon de 500 mètres (créant un certains nombres de difficultés) alors qu'avec les « cités historiques » le périmètre sera plus précis et mieux approprié. Courant mai, un rendez-vous est programmé avec la nouvelle Architecte des Bâtiments de France pour l'élaboration du cahier des charges.
- Monsieur MICHAUD souligne que le Cabinet retenu n'apparaît pas sur le site de la commune comme cabinet ayant obtenu le marché en 2015.
- Monsieur SEPTIERS explique que le marché ayant été déclaré sans suite, n'est donc pas identifié comme marché attribué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

La secrétaire,

Y. ROUSSEAU



Le Maire,

P. SEPTIERS

